



STRATEGIE EMPLOI FFTDA

La professionnalisation est un enjeu central pour structurer et développer la pratique du taekwondo et des disciplines associées. La FFTDA souhaite encourager l'emploi, prioritairement auprès de ses ligues et de ses clubs affiliés qui participent activement aux actions et enjeux fédéraux.

L'EMPLOI AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT DES CLUBS ET DES LIGUES

Au sein des clubs, de nombreux enseignants diplômés transmettent leur passion auprès de jeunes et moins jeunes, femmes et jeunes filles, personnes en situation de handicap, pour les publics issus des territoires carencés, et tout type de public. Encore trop peu d'entre eux sont professionnels et vivent de leur passion. Pour passer ce cap, la fédération encourage les enseignants et les clubs à s'appuyer sur les dispositifs relatifs à l'aide à l'emploi de droit commun et spécifiques au champ du sport pour construire leur projet de professionnalisation.

Pour dynamiser les territoires, les ligues ont besoin de s'appuyer sur un ou des agents ayant des missions de développement et de direction sportive. Ces postes clés qui déploient le projet fédéral en région nécessitent d'être assurés par des professionnels. La FFTDA encourage les ligues à solliciter les dispositifs d'aide à l'emploi pour ces postes.

MISE EN PLACE D'UN RÉFÉRENT EMPLOI AU SEIN DE LA FFTDA

Pour accompagner ses structures qui souhaitent créer ou pérenniser un emploi, la FFTDA a nommé un référent emploi. Cette personne pourra aiguiller les structures en fonction de leur projet de professionnalisation.

Référent Emploi de la FFTDA :

Carine ZELMANOVITCH

dtna.developpement@ffttda.fr / 06 29 79 40 52

Nous invitons toute structure qui dépose une demande d'aide à la professionnalisation dans le cadre des projets sportifs territoriaux (PST), à contacter au préalable le référent emploi de la FFTDA.

De plus, sachez que la FFTDA est systématiquement sollicitée pour émettre un avis sur les demandes liées à l'emploi que vous déposez sur Le Compte Asso.

LES AIDES À L'EMPLOI DANS LE CADRE DU PST

Les aides à la professionnalisation sont déclinées dans les projets sportifs territoriaux (PST), gérées par les services de l'Etat en charge du sport (DRAJES et SDJES).²

DISPOSITIFS DU PST	MONTANT DE L'AIDE (POUR UN TEMPS PLEIN)	CONDITIONS
Emploi ANS	12 000€ /an sur 3 ans	Création d'emploi - Missions de développement selon objectifs précis
Emploi ANS- Aide ponctuelle	Jusqu'à 12 000€ sur 1 an	
1 jeune - 1 solution	10 000€ sur 1 an	Création de postes. - Jeunes de moins de 30 ans, prioritairement issus des QPV/ZRR
Aide à l'apprentissage ANS	Jusqu'à 6 000€ sur 1 an	Nouveaux apprentis, prioritairement issus des QPV/ZRR

Chaque territoire décline son PST et son propre calendrier de campagne. Ainsi, faites une veille régulière sur les sites internet des DRAJES/SDJES de votre territoire pour connaître les dates de campagne. Les demandes sont à déposer dans Le Compte Asso.

Après avoir contacté le référent emploi de la FFTDA, nous vous conseillons de vous rapprocher du référent emploi³ de la SDJES pour les clubs et comités départementaux et celui de la DRAJES² pour les ligues, avant de déposer une demande.

1. Note de cadrage des Projets Sportifs Territoriaux (PST) : https://www.agencedusport.fr/sites/default/files/2022-02/ANS_DFT_2022_02_23_note%20de%20service%20PST.pdf

2. DRAJES : Délégations Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports - SDJES : Services Départementaux à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

3. Annuaire des Référents Emploi des SDJES/DRAJES : <https://www.ffttda.fr/fr/457-subventions-psf-et-aides.html>